Rapport annuel de mise en œuvre 2022

Résumé pour les citoyennes et les citoyens

*Programme Opérationnel **Fonds Social européen 2014-2020** pour la Région de Bruxelles-Capitale (RBC)*

« Investissement pour la croissance et l'emploi »

C(2014)10235

Avec le soutien du
Fonds social européen

Table des matières

Introduction 1

Axe prioritaire 1 – L'intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi 2

Axe prioritaire 2 – L'accès à l'emploi pour tous 3

Axe prioritaire 3 – Amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion 4

Axe prioritaire 4 – Assistance technique 5

Axe prioritaire 5 – favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie 6

Mise en œuvre du programme opérationnel FSE "investissement pour la croissance et l'emploi"

Introduction

Programme Opérationnel Fonds Social européen 2014-2020 pour la Région de Bruxelles-Capitale

Le programme opérationnel (PO) Fonds Social européen (FSE) pour la période 2014-2020 en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) a été approuvé le 19 décembre 2014 par la Commission européenne (CE). L'année 2022 signifie la fin de la plupart des projets du programme opérationnel

Le PO est structuré autour de 4 axes prioritaires visant différents groupes cibles.

Le premier axe vise à renforcer l'accompagnement des jeunes à l'intégration rapide et durable sur le marché de l'emploi.

Le deuxième axe a pour objectif de renforcer l'accompagnement des chercheurs d'emploi via des dispositifs d'accompagnement personnalisés. Cela vise à améliorer l'adéquation entre les besoins des employeurs et les compétences des chercheurs d'emploi bruxellois afin d'accroître le taux d'emploi mais aussi de renforcer la mobilité transnationale des travailleurs.

Le troisième axe est dédié à augmenter l'accompagnement à l'inclusion sur le marché de l'emploi des publics les plus vulnérables. Les actions visent à réduire les obstacles sur le marché du travail et à favoriser l'insertion des personnes les plus vulnérables et victimes de discrimination par la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations.

Le dernier axe concerne la mesure **Ateliers Recherche Active à l'Emploi** (ARAE) et ce **dans le cadre du fonds REACT-EU**.

Le coaching vise à soutenir les dernières étapes d'une transition positive et concrète du jeune chercheur d'emploi vers un emploi ou un stage et à favoriser l'acquisition d'une première expérience en milieu professionnel.

Axe prioritaire 1 – L'intégration durable des jeunes sur le marché de l'emploi

Résumé de la mise en œuvre

Tous les projets ont pris fin au titre de cet axe prioritaire. Pour rappel, il s'agit des actions suivantes : le service Youth Guarantee, le projet JEEP (Jeunes, Ecole, Emploi, Programme) et « JUMP naar Werk », le partenariat pour l'accompagnement des jeunes NEETS (des jeunes bruxellois qui sont ni à l'enseignement, ni à l'emploi, ni à une formation), le projet Convention Premier Emploi et le projet Stages européens. L'ensemble de ces mesures a touché plus de 25.000 jeunes entre 2014 et 2021.

***Contribution du FSE** pour l'ensemble des projets: 21.400.000 EUR (2014 à 2021) - Participants (2014 à 2021) : plus de 25.000*

Axe prioritaire 2 – L'accès à l'emploi pour tous

Résumé de la mise en œuvre

En ce qui concerne le deuxième axe prioritaire, tous les projets ont été achevés. Un nouvel axe prioritaire 5 a été créé pour le financement REACT-EU du partenariat ARAE. Les informations à ce sujet se trouvent dans cette nouvelle priorité à la page 6.

Pour rappel, l'axe 2 concerne des actions suivantes : le service Guidance Recherche Active d'Emploi, le partenariat Ateliers Recherche Active d'Emploi, le projet *Boost Your Mobility* et le service Select Actiris (les consultants employeurs). L'ensemble de ces mesures a touché plus de 58.000 chercheurs d'emploi entre 2014 et 2020.

Contribution du FSE *pour l'ensemble des projets: 19.280.000 EUR (2014 à 2020) - Participants (2014 à 2020) : plus de 58.000*

Axe prioritaire 3 – Amélioration de l'intégration professionnelle des personnes en situation ou menacées d'exclusion

Résumé de la mise en œuvre

Dans l'axe prioritaire 3, tous les projets ont également été achevés. Pour rappel, il s'agit des actions suivantes : les conseillers emploi auprès des CPAS, le réseau des structures d'accueil et le service LINK en ce qui concerne les actions en lien direct avec des chercheurs d'emploi. Les projets suivants ont été également cofinancés : le service Clauses Sociales, le service Anti-Discrimination et le service Diversité. L'ensemble de ces mesures a touché plus de 43.000 personnes entre 2014 et 2020.

Contribution du FSE *pour l'ensemble des projets: 13.125.000 EUR (2014 à 2020) - Participants (2014 à 2020) : plus de 43.000*

Axe prioritaire 4 – Assistance technique

En 2022, l'équipe chargée de la gestion et du contrôle était composée de 14,4 ETP dont 5 ETP entièrement consacrés au contrôle de première ligne et dont 1 ETP pour la mise en œuvre du programme dans le cadre du FSE+.

En 2022, deux audits ont eu lieu, l'un de la Commission européenne (DAC) et l'audit de la Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances (CAIF). Nous avons reçu le rapport (FR) de l'audit de la Commission concernant l'exigence relative aux vérifications de gestion appropriées le 13/02/2023. La partie auditée du système de gestion et de contrôle est provisoirement évaluée dans la catégorie 2 « Fonctionnement correct, mais une ou plusieurs améliorations sont nécessaires ».

Un plan d'actions reprenant les mesures d'amélioration du système de gestion et de contrôle de l'autorité de gestion a été réalisé et est en cours de mise en œuvre.

Le rapport annuel de contrôle d'audit de la Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances (CAIF), reçu le 07/02/2023, conclut à un fonctionnement correct, mais une ou plusieurs améliorations sont nécessaires et résulte à une note de 2.

Budget adopté par la Commission européenne

Le budget total pour le programme FSE à Bruxelles s'élève à plus de 108 millions d'euros. Dans le tableau ci-dessous, ce montant est ventilé selon les axes prioritaires. L'axe 4, qui représente l'assistance technique (AT), est également repris dans le tableau.

Les budgets disponibles par axe prioritaire

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total
1	FSE	Plus développées	Dépenses totales	34.159.990,00
2	FSE	Plus développées	Dépenses totales	38.567.678,00
3	FSE	Plus développées	Dépenses totales	26.254.210,00
4 (AT)	FSE	Plus développées	Dépenses totales	3.922.542,00
5	REACT EU / FSE	Plus développées	Dépenses totales	5.779.319,00
Total	**FSE**	**Plus développées**		**108.683.739,00**

Axe prioritaire 5 – favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sociales et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Résumé de la mise en œuvre

Dès fin mai 2020, la Commission européenne a présenté son Plan de relance «Next Generation EU» dont fait partie le programme REACT-EU afin de « favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID19 et ses conséquences économiques et sociales ». Depuis octobre 2020, REACT-EU a permis le renforcement des capacités d'accompagnement des partenaires ARAE. Entre octobre 2020 et fin 2022, l'ensemble des ARAE ont accompagné plus de 6.000 personnes.

Le budget mentionné ci-dessous est le budget total pour la période d'octobre 2020 à fin 2022. Le montant est donc l'enveloppe totale avec une contribution de 100% de l'Union européen.

Contribution REACT-EU : 5.779.000 EUR (2020 à 2022), plus de 6.000 participants (octobre 2020 à 2022)